

Menu

Info

Info en continu

Son annonce est refusée car le loyer proposé est jugé trop bas : « Il y a clairement quelque chose qui cloche »

Samedi 10 octobre 2026 07:32

Son annonce est refusée car le loyer proposé est jugé trop bas : « Il y a clairement quelque chose qui cloche »

Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Angers

Votre e-mail

Je m'inscris

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par la société Additi Com pour recevoir les newsletters sélectionnées. En savoir plus

ouestfrance

Son annonce est refusée car le loyer proposé est jugé trop bas : « Il y a clairement quelque chose qui cloche »

Un propriétaire s'étonne d'avoir vu son annonce de location recalée à quatre reprises par une plateforme en ligne qui lui reprochait d'avoir fixé un loyer... trop bas. En réévaluant le montant, son annonce a été validée et publiée.

Le loyer de l'appartement de quatre pièces n'était pas assez élevé aux yeux de l'algorithme, qui a bloqué l'annonce en ligne. © Photo d'illustration : SIPA

Publicité

Exprimez-vous !

Débat. Généralisation du port du casque êtes-vous pour ou contre ?

L'info en continu

Le grand pianiste polonais Piotr...

10/10/26 - 16:27

« Un gros événement à...

10/10/26 - 16:15

FC Nantes - Reims. Les notes des...

10/10/26 - 16:02

Athlétisme. Amandine Brossier...

10/10/26 - 15:57

Accident mortel d'un jeune...

10/10/26 - 15:24

Toute l'info en continu

Un propriétaire s'étonne d'avoir vu son annonce de location recalée à quatre reprises par une plateforme en ligne qui lui reprochait d'avoir fixé un loyer... trop bas. En réévaluant le montant, son annonce a été validée et publiée.

La mésaventure vécue par ce propriétaire fera dire à certains qu'on « marche sur la tête. « Il y a clairement quelque qui cloche », concède volontiers Théo (prénom d'emprunt). Ce Suisse de 67 ans est resté bouche bée en tentant de proposer l'un de ses appartements à la location, rapporte le quotidien [Tages-Anzeiger](#).

« Quelqu'un veut absolument augmenter les prix »

Le sexagénaire a rédigé une annonce pour proposer à la location, un quatre-pièces qu'il possède près de la ville d'Olten (Suisse). Il souhaitait proposer cet appartement de 155 m2 avec terrasse au prix de 2 300 francs suisses (2 500 euros) par mois charges comprises. Pour ce faire, il s'est connecté à Comparis – la plus grande plateforme immobilière de Suisse – et a rédigé son annonce. Une fois tous les champs renseignés, impossible de valider : aux yeux de l'algorithme, les 2 500 euros de loyer étaient insuffisants au regard des prestations du logement.

Lire aussi : [Lors d'un dépassement dangereux, il fauche un groupe de scooters et tue quatre ados de 14, 15, 16 et 19 ans](#)

Publicité

Plus tard, Théo a reçu un mail explicatif. « Le prix affiché est légèrement inférieur à la moyenne des biens comparables dans votre région, lui explique la plateforme qui l'invite à revoir le prix et [à] l'ajuster si nécessaire afin d'assurer une visibilité optimale à votre annonce ».

Après quatre essais infructueux, le propriétaire se résigne à gonfler le montant du loyer : cette fois son annonce est validée. « Quelqu'un veut absolument augmenter les prix ici. Je ne sais pas pourquoi », se désole le retraité.

Le montant du loyer était pourtant « équitable »

« Pour protéger les utilisateurs contre d'éventuels abus, [l'algorithme filtre] les annonces s'écartant d'un modèle habituel », explique Andreas Müller, porte-parole de la plateforme Comparis. L'argument ne tient pas aux yeux de Théo qui assure que le loyer qu'il proposait n'avait rien de fantaisiste et se situait dans la moyenne de ceux pratiqués dans le même secteur.

« Je trouve inadmissible qu'un annonceur reçoive quatre avertissements de Comparis après avoir annoncé un loyer équitable », s'empare Linda De Ventura. La conseillère de l'Asloca, l'Association suisse des locataires, se saisit de cet exemple pour pointer les plateformes immobilières qui, selon elle, « exploitent la pression exercée sur les locataires ».

Samuel Grée

Ouest-France

Donnez votre avis

ouestfrance

Abonnez-vous 1^{er} mois offert

Acheter le journal du jour

Les avis des internautes

* Votre commentaire...

* Votre email

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation et de la politique de données personnelles.

Envoyer

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Additi Multimedia, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à "Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Additi Multimedia - ZI Rennes Sud-Est,– 10 rue du Breil – 35051 Rennes cedex 9". Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. En savoir plus

Publicité

Quiz et jeux

Quiz musique : complétez les paroles de ces tubes de l'été

Quiz : tout savoir sur les chats !

Quiz. Saurez-vous reconnaître ces livres à partir de leur résumé ?

Tous les quiz

Publicité

SITES OUEST-FRANCE

Ouest-France

Annonces voiture occasion

Ouest-France Immo

Ouest-France Emploi

Ouest-France Solidarité

SERVICES

Incubateur OFF7

Comparateur Assurances

Infolocale

Bons plans Ouest-France

Commerces Ouest-France

Comparateur de produits

Codes promo

Modifier mes choix de cookies

Gérer le service Utiliq

RUBRIQUES SITE MAVILLE

Accueil

Toute l'info de votre région

Infos sportives

Guide restaurants

Sorties Ciné

Sorties

Jeux concours

Le Magazine

Prévisions météo

Infos pratiques

Les applications mobiles du groupe SIPA Ouest-France disponibles en téléchargement

Mentions légales | Données personnelles | Cookies | Contact | Plan du site | Devenez annonceur | © Maville.com